

Vous allez avoir une biopsie osseuse sous scanner...

De quoi s'agit-il ?

Une biopsie osseuse consiste à prélever des petits fragments osseux. Ces prélèvements seront analysés au microscope.

C'est la seule façon d'obtenir le diagnostic et de permettre un traitement adapté à votre cas.

Pourquoi faire cette ponction dans le service de radiologie ?

Nous utiliserons pour nous guider et pour rendre le geste plus sûr, selon les cas, la radioscopie ou le scanner. Ces techniques permettent de bien repérer les organes, de choisir le bon point d'entrée de l'aiguille et de suivre son trajet.

Dans l'hypothèse où on vous proposerait une biopsie sous scanner, il faut savoir que si cette technique utilise des rayons X, aucun risque n'a pu être démontré chez les patients compte tenu des faibles doses utilisées et des précautions prises pour limiter au strict minimum la zone examinée. Toutefois, pour les femmes enceintes, des précautions doivent être prises systématiquement : c'est pourquoi il est important de signaler si vous pouvez être dans ce cas.

Le déroulement de l'examen

Une hospitalisation est nécessaire pour pratiquer cet examen

Votre coopération est essentielle : elle contribuera à la rapidité du geste de ponction et diminuera les risques de douleur et de complications. Vous devez rester immobile pendant l'ensemble de la procédure et conserver la position dans laquelle on vous placera (à plat ventre, légèrement tourné ou sur le côté, selon les cas).

La préparation est la partie la plus importante et la plus longue de l'examen.

La biopsie comprend trois étapes principales :

- 1) le repérage de l'organe ou de la lésion sous contrôle scopique ou scanner,
- 2) l'anesthésie locale profonde. La peau est d'abord désinfectée.
- 3) l'introduction de l'aiguille et la biopsie. Il peut arriver que l'aiguille fasse mal. Dans ce cas, on la déplace ou on complète l'anesthésie locale. Plusieurs types d'aiguilles peuvent être utilisés selon la nature et la profondeur du prélèvement à effectuer, mais il s'agira toujours d'aiguilles à usage unique pour éviter d'éventuelles transmissions d'infections. Les aiguilles automatiques font souvent un petit déclic au moment du prélèvement. Il sera parfois nécessaire de faire plusieurs prélèvements.

L'aiguille est mise en place très précisément grâce à la télévision et le médecin prélève des petits fragments osseux qui sont rapidement envoyés au laboratoire pour analyse.

Quelques images radiologiques seront prises pendant l'examen.

Quelles sont les complications liées à la ponction ?

Toute intervention sur le corps humain, même conduite dans des conditions de compétence et de sécurité maximales, comporte un risque de complication.

Comme pour toute ponction, il existe un très faible risque d'infection. Toutes les précautions sont prises pour l'éviter.

Résultats

Une rapide analyse permettra de dire si les prélèvements ont bien rapporté suffisamment de matériel. L'analyse plus complète prendra plusieurs jours. Les résultats seront alors adressés dans les meilleurs délais à votre médecin qui pourra alors vous les commenter.

Que va-t-il se passer après la ponction ?

.Après l'examen, vous serez surveillé attentivement par le personnel soignant. On vous indiquera si vous devrez rester allongé et pendant combien de temps. La durée pendant laquelle vous devrez rester en radiologie ou dans l'établissement dépend du type de ponction.

Ce que vous devez faire

Avant l'examen répondez attentivement aux questions suivantes :

Avez-vous des risques particuliers de saigner ?

- Avez-vous une maladie du sang ou des saignements fréquents ou prolongés (du nez par exemple ?) oui non
- Prenez-vous un traitement fluidifiant le sang (anticoagulant ou antiagrégant plaquettaire type Aspirine, Asasantine, Kardégic, Persantine, Plavix, Previscan Sintrom, Solupsan, Ticlid ...), ou tout simplement souvent de l'Aspirine contre le mal de tête ? oui non

Dans ce cas, il sera nécessaire d'arrêter ces médicaments avant l'examen ; nous vous préciserons combien de temps

Etes-vous allergique ?

- à certains médicaments ou pommades, ou êtes-vous asthmatique ? oui non
- avez-vous mal toléré un examen radiologique ? oui non

Avez-vous eu récemment ?

- une infection (fièvre, rhume, mal de gorge, soins dentaires ?) oui non

Etes-vous enceinte ou susceptible de l'être ? Allaitiez-vous ? oui non

D'une manière générale, n'hésitez pas à fournir tout renseignement qui vous paraîtrait important à communiquer et à **nous informer de toute maladie sérieuse.**

Les examens de sang que vous devez faire avant l'intervention :

Avant l'examen, on vous demandera de faire des analyses médicales pour vérifier que votre sang coagule bien.

Apportez le jour de l'examen :

- 1) la demande de votre médecin (ordonnance, lettre....)
- 2) les résultats du laboratoire concernant la coagulation et éventuellement des autres examens qui vous auraient été demandés,
- 3) le dossier radiologique en votre possession (radiographies, échographies, scanners, IRM...)
- 4) la liste écrite des médicaments que vous prenez.

Pour l'examen :

A l'exception des médicaments que l'on vous aurait précisément demander d'arrêter, vous prendrez normalement vos autres traitements. Vous ne mangerez pas, ne fumerez pas et ne boirez pas pendant 3 heures avant l'examen ou prendrez uniquement une boisson chaude sucrée. Pour être plus à l'aise, il est conseillé d'aller aux toilettes avant la ponction.

Le matin de l'examen, il vous sera donné un médicament qui vous permettra d'être plus détendu.

Après votre retour à domicile :

Vous devrez rester allongé pendant les 24 h qui suivent l'examen pour éviter un éventuel saignement à l'endroit de la biopsie.

En cas de fièvre, de douleur inhabituelle, de gonflement, de raideur de la région biopsiée ou toute autre anomalie dans les jours suivant l'examen, il est important de contacter immédiatement votre médecin ou notre équipe au n° de téléphone suivant : 04 93 09 00 26

Madame, Mademoiselle, Monsieur

a personnellement rempli cette fiche le et donne son accord pour réaliser l'examen et pour que les données personnelles soient archivées et transmises au corps médical (médecins spécialistes, RCP, médecin traitant...).

Signature

Mise à jour le 02/06/2018

Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant et d'opposition à leur traitement.